

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

**OBJET :**

**Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Équipements de collecte des déchets -  
Route de Chabanas**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de son programme d'installation d'équipements de collecte des déchets, la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE a prévu d'installer un nouvel équipement de collecte au sein du Quartier de Chabanas.

Afin de mener à bien ce projet, la Commune de Gap doit acquérir une emprise de terrain sur la parcelle sise Route de Chabanas, et cadastrée au numéro 78 de la Section DL et appartenant à la Société ERILIA afin de la mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE qui détient la compétence de la gestion des déchets.

L'emprise totale de terrain nécessaire à l'implantation des containers semi-enterrés, présente une surface d'environ 365 m<sup>2</sup>.

Il convient de noter que l'acquisition de cette emprise permettra également la régularisation foncière de la contre-allée cyclable et piétonne aménagée dessus.

Après discussion, le propriétaire a accepté de céder l'emprise concernée à l'euro symbolique.

Le montant total de l'acquisition est inférieur au seuil de consultation de France Domaine.

Un document d'arpentage sera dressé par un géomètre expert aux frais de la Commune afin de déterminer avec précision les surfaces utiles et de réaliser les divisions parcellaires nécessaires au projet.

Enfin, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts (CGI), la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

**Décision :**

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 17 et 18 Septembre 2024 :

**Article 1** : d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une emprise d'environ 365 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section DL Numéro 78 appartenant à la Société ERILIA ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

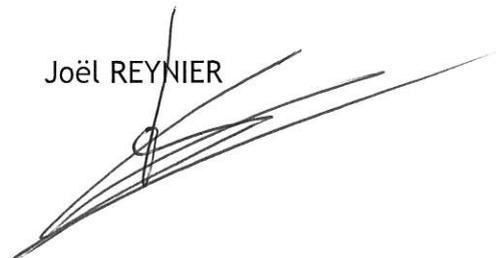
Le Conseiller Municipal Délégué

Le Secrétaire de Séance

Fabien VALERO



Joël REYNIER



Transmis en Préfecture le : 11 OCT 2024

Affiché ou publié le :

11 OCT 2024

# Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Équipements de collecte des déchets - Route de Chabanas

